

SEANCE DU 27 OCTOBRE 2017

L'An Deux Mille dix-sept, le vingt-sept octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'AUBIAC, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de séance sous la présidence de M. CAUSSE Jean-Marc, Maire.

Date de la convocation : 03/10/2017

Etaient présents : CAUSSE Jean-Marc, GONANO Daniel, PERROS Dominique, COMBRES Corine (arrivée à 18h53), FILLOL Isabelle Adjointe, BEAUMONT Isabelle, BERTON Jean-Marie (arrivé à 19h25), CABROL Jean-Luc, CHARTREUR Viviane, HUGUET Jean-Jacques, LAURENT Françoise (départ à 19h25), MARRAUD Fabrice, PLAGNES Michel, ROUILLES Georgette, SCHMITTLIN Stéphane

Secrétaire de séance : M. Cabrol Jean-Luc

Ordre du jour :

Indemnité de conseil comptable public

Convention ANACROUSE AMAC

Arrêté Préfectoral catastrophe naturelle

Personnel Municipal

Point travaux aménagement village

Point PLUi

Questions diverses

1/ Présentation PLUi

Mme FILLOL Isabelle, adjointe, présente les différents éléments du Plan Local d'Urbanisme intercommunal :

- la cartographie du zonage
- la définition de chaque zone
- le descriptif des articles du règlement

Sont également présentés les dispositions relatives à l'environnement immédiat dans le Plan de Prévention des Risques Naturels « retrait-gonflement des argiles ».

2/ Défense incendie

Il est rappelé qu'il a été demandé à plusieurs pétitionnaires, lors de la délivrance de leur permis de construire, d'établir la défense incendie de leur parcelle par l'intermédiaire d'un bâche incendie.

Ces dispositions vont être allégées sur certains secteurs grâce à la pose de 3 bornes incendie par l'agglomération d'Agen :

- route de Ségougnac
- intersection des routes de Ségougnac et de Moirax
- route des Moulins

3/ Arrêté ministériel reconnaissance état catastrophe naturelle :

M. le Maire explique qu'une quinzaine d'administrés ont déposé un dossier pour maison fissurée pour cause de mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

Sur l'ensemble des communes du Lot-et-Garonne, l'arrêté ministériel du 25 juillet 2017 n'a retenu que la commune de Cuq. Les autres communes n'ont pas été reconnues en état de catastrophe naturelle.

Nous avons consulté les communes voisines pour connaître leur position. La plupart ne feront pas de recours et redéposeront un dossier l'année prochaine.

Vu qu'en cas de recours, les frais sont à la charge du requérant s'il n'a pas gain de cause, il est proposé de déposer un nouveau dossier l'année prochaine.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition. M. Schmittlin ne souhaite pas se prononcer.

4/ Affiliation au centre de remboursement du chèque emploi service universel (CESU)

Monsieur GONANO Daniel, adjoint, expose au Conseil Municipal,

Le Chèque Emploi Service Universel (CESU) a été créé par la loi n° 2005-841 du 26 Juillet 2005.

Pour les collectivités territoriales agréées, les CESU peuvent être acceptés en paiement :

- Des activités d'accueil des jeunes enfants exercées hors du domicile : des services de crèche, halte-garderie et jardins d'enfants pour la garde des enfants de moins de 6 ans, les garderies périscolaires dans le cadre d'un accueil limité aux heures qui précèdent ou qui suivent la classe, des enfants scolarisés en maternelle ou en école élémentaire et les prestations de services fournies par les organismes ou les personnes organisant un accueil sans hébergement (centre de loisirs) pour les enfants de moins de 6 ans.

- En revanche, il n'est pas possible d'accepter les CESU comme moyen de paiement des services de restauration scolaire.

Seuls les CESU à montant prédéfini peuvent être acceptés par les collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT les demandes effectuées par certains parents pour le paiement par CESU préfinancés des prestations d'accueil périscolaire de leurs enfants,

CONSIDERANT que l'acceptation par la Commune de ce mode de paiement présente un intérêt certain pour les administrés qui se voient doter par leurs employeurs ou leurs comités d'entreprises de ces chèques,

Après délibération, à l'unanimité,

DECIDE d'affilier la Commune au Centre de Remboursement du CESU (CRCESU) structure chargée d'effectuer le remboursement des titres CESU préfinancés.

DECIDE d'adapter les différents actes constitutifs des régies de recettes et habiliter les régisseurs à accepter en paiement le CESU préfinancé.

ACCEPTTE les conditions juridiques et financières de ce remboursement.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

5/ Diversification moyen de règlement factures cantine et accueil périscolaire : prélèvement automatique

Monsieur GONANO Daniel, adjoint, expose :

Afin de faciliter les démarches des usagers, il est proposé de diversifier les moyens de règlement des factures concernant les prestations rendues par les services publics municipaux à savoir l'accueil périscolaire, la cantine et le transport du mercredi.

Actuellement, selon les services, les redevances des usagers sont réglées en espèces, par chèques bancaires ou carte bancaire auprès de la Trésorerie.

La mise en place du prélèvement automatique permettrait de simplifier la démarche de règlement (en évitant les déplacements, les envois postaux et les risques de retard), de sécuriser les transactions et d'améliorer quantitativement et qualitativement le recouvrement des recettes.

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) garantit un accès gratuit au prélèvement automatique.

Un contrat d'autorisation de prélèvement sera proposé aux usagers.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de :

- autoriser la mise en place du prélèvement automatique pour le recouvrement des services d'accueil périscolaire, de cantine et de transport du mercredi,
- autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en place de ce mode de recouvrement

6/ Point affaires scolaires :

- Une concertation mairie / institutrices / parents d'élèves va être menée concernant le passage à la semaine à 4 jours d'école. Un questionnaire sera établi en comité de pilotage TAP afin de consulter les parents. Tout changement devra être validé par l'Académie.
- Le revêtement du sol de la maternelle est en cours de rénovation.
- L'alarme incendie a été vérifiée par M. Berniès. Un exercice incendie va être organisé par la Directrice de l'école.
- Dans le cadre des dispositifs de sécurité, il a été préconisé un système d'alerte visuel non auditif. Un devis a été demandé à M. Almansa, électricien.

7/ Point travaux aménagement village :

Monsieur le Maire rappelle les participations des 3 maîtres d'ouvrage :

- Département : 88 000€
- Agglomération d'Agen : 355 129€
- Commune : 1 032 000€ financés par 700 353€.

La commune a demandé au Département la prorogation de la subvention « Bastides et Villages ». Nous devons envoyer les dernières factures de la tranche ferme (dépenses totales commune de 460 000€) avant le 10 janvier 2018.

L'ordre de service pour la tranche conditionnelle 1 (entrée Nord à l'église) va être lancé.

Les pierres du Calvaire (en face de l'église) sont en très mauvais état. Pour que ce monument soit en harmonie avec l'ensemble des travaux d'aménagement du bourg, il serait opportun de le rénover.

L'entreprise ESBTP évalue les travaux à 2016€.

Après délibération, le Conseil municipal approuve les travaux de réaménagement du calvaire et valide la plus-value de 2016€.

Monsieur le Maire présente les essences d'arbres qui ont été proposées par le maître d'œuvre, Mme Dubois, et qui seront plantés par Antoine espaces verts. Le conseil Municipal choisit la plantation d'un micocoulier aux abords de l'église et du calvaire. La végétalisation commence dès le mois de novembre.

8/ Renouvellement et renforcement du réseau d'eau potable

L'Agglomération d'Agen lance dès le 06 novembre 2017 des travaux de renouvellement du réseau de distribution d'eau potable, avec :

- La pose d'un nouveau réseau d'eau potable de diamètre 100 mm en fonte sur une longueur d'environ 230 m le long de la RD 931,
- L'abandon de la canalisation existante.

Le chantier prévu sur 4,5 semaines sera réalisé par l'entreprise VEOLIA, titulaire du marché public. Voici le phasage :

- phase 1 : installation de chantier
- phase 2 : Pose du réseau 100 F sous chaussée entre la rue de la Murette et le chemin du cimetière. Déplacement du poteau incendie en lien avec le projet de voirie du Bourg,
- phase 3 : Pose du réseau 100F en accotement, abattage de 2 arbres et travaux de canalisation (traversée de la RD 931 pour maillage sur l'ancienne canalisation,
- phase 4 : essais de réception et basculement sur la nouvelle canalisation.

9/ Recours PLUi

Monsieur le Maire rappelle que deux secteurs restent contestés par l'Etat sur la commune : secteur bois de Marron et le Crès.

L'ensemble des maires de l'agglomération, sur conseil de Maître Dunyach du cabinet Bouyssou, ont décidé en bureau communautaire de maintenir le zonage tel qu'il a été défini par les conseils municipaux.

10/ Projet d'acquisition terrain

Monsieur le Maire explique que, les manifestations autour de la salle des fêtes se multipliant, il serait opportun de prévoir l'aménagement d'un parking supplémentaire et d'un terrain dédié aux sports et loisirs extérieurs.

Le terrain se situant en face de la salle des fêtes serait idéal.

Après délibération, le conseil municipal autorise le Maire à entamer les démarches de négociations pour l'achat éventuel de ce terrain.

11/ Décision modificative n° 4 – 2017 :

Monsieur Cabrol, conseiller, explique qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative : Elle concerne l'achat de la sonorisation pour l'église Sainte Mairie.

Investissement :

Article 2313 – opération 129 : +1200,00€

Article 21538 – opération 149 : - 1200,00€

Approuvé à l'unanimité.

12/ Agenda d'accessibilité :

Monsieur Schmittlin, conseiller, rappelle les travaux prévus pour la 1^{ère} année de mise en place de l'agenda d'accessibilité :

	MAIRIE	ECOLE	SALLE DES FETES	SALLE POLYVALENTE	EGLISE SI	HECTOR BIGUE
Rappel des travaux prévus dans l'AD'AP	1/ Bandes de vigilance 1 porte 2/ réfection place de stationnement 3/ réajustement hauteur panneau	1/ Bande de vigilance 6 portes 2/ main courante escalier cantine 3/ pose barre d'appui rabattable wc élémentaire 4/ panneau signalisation entrée handi	1/ bande de vigilance 4 portes 2/ 1 place stationnement	1/ bandes vigilance 7 portes 2/ 2 places stationnement 3/ pose barre appui wc asso (chasse)	Amt bourg	1/ pose d'un pictogramme porte WC

Puis, il présente le coût des matériaux nécessaire à la réalisation des travaux :

MATERIEL	MONTANT ESTIME	ENTREPRISE
Bandes vigilance 18 portes	48€ x2	Handinorme
Barre d'appui rabattable	155€	Castorama
Panneau entrée école	19.08€	Handinorme
Barre appui coudée WC	25.95€	Castorama
Pictogramme WC	19.08€	Handinorme
Main courante escalier cantine	A voir travaux régie Eric	régie
4 places de stationnement	En attente devis	SOLTECHNIC
TOTAL	315.11€	

Dans l'attente des derniers devis et des disponibilités de l'agent technique pour les travaux en régie, il est proposé de réaliser la commande pour un montant de 315.11€.

Après délibération, le conseil municipal autorise le Maire à passer commande.

13/ Concession cimetière

Monsieur le Maire souhaiterait avoir l'avis du conseil municipal concernant la demande d'autorisation d'inhumation de M. Carrère Joël dans le cimetière communal (demande présentée lors du conseil précédent). Il est rappelé que cette personne n'est pas domiciliée sur la commune.

Le conseil municipal autorise le Maire à vendre à M. Carrère une concession dans l'ancien cimetière communal.

14/ Concours du Trésorier d'Agen municipale - Attribution d'indemnité.

Le Conseil municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide :

- de demander le concours du Trésorier d'Agen municipale pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Michel GRANSART, Trésorier d'Agen municipale, à compter du 1^{er} mars 2017.

15/ Dossier de conformité :

Suite aux demandes d'urbanisme, les travaux suivants seront contrôlés :

DOSSIER	NOM	ADRESSE	VISITE CONFIEE A
DP 16 A 28	JACQUEMIN Christophe	68 rte de Hartanes	Isabelle FILLOL
DP 16 A 8	POLI Flore	114 rte d'Agen	Isabelle FILLOL
DP 17 A 10	MIOLO Stéphane	33 rte de Hartanes	Isabelle FILLOL
DP 17 A 2	MARTIN Eric	1 ch de Mondette	Isabelle FILLOL
PC 15 A 11	MALLET Christophe	16 rte de Moirax	Isabelle FILLOL

Questions diverses :

- Caution clés associations :

Un chèque de 30€ de caution a été demandé à toutes les associations disposant de clés de bâtiments communaux (salle des fêtes, des sports, Hector Bigué) afin de prévoir leur reproduction en cas de perte.

- Logement communal :

Le logement 6 rue du Placier va être à nouveau loué à compter du 5 novembre 2017.

- Résultat du Concours Fleurissement :

Catégorie « balcons, terrasses et murs fleuris » : Mme Prenez Yvette a obtenu le 5^{ème} prix

Catégorie « décor sur voie publique » : Mme Thévenet Cindy a obtenu le 6^{ème} prix

Catégorie « maison avec jardin visible de la rue » : Mme Poli Georgette a obtenu le 5^{ème} prix

Catégorie commune de 301 à 1000 habitants : La commune d'Aubiach a obtenu le 4^{ème} prix.

- Permis de construire SCI MAFE :

Monsieur le Maire informe que M. Este Frédéric a déposé un permis de construire pour l'extension de maison d'habitation (13b ch de Réchou). Cette maison n'ayant jamais fait l'objet de demande d'autorisation et se situant en zone agricole, le permis a été refusé. Cette décision a été prise en appui des conseils des services urbanisme et juridique de l'agglomération d'Agen. M. Este a été reçu dans les locaux de l'agglomération en présence de ces services et du Maire d'Aubiach afin de lui expliquer les motivations de la décision.

- Modification site SFR :

Nous avons reçu un dossier de SFR nous informant d'une modification du réseau de téléphonie mobile SFR au lieu-dit « Prentigarde ».

Il s'agit d'une mutualisation des réseaux de Bouygues télécom et de SFR afin d'améliorer la qualité des services de téléphonie. Il n'y aura pas d'ajout d'antennes supplémentaires.

M. Huguet signale que ce dispositif crée des interférences sur la réception de la TNT.

Il est rappelé que l'Agence Nationale des Fréquences propose un dispositif d'assistance au n° 0970 818 818 pour les personnes ayant une antenne râteau et constatant des difficultés de réception de la TNT.

- Sénatoriales :

Mme BONFANTI-DOSSAT et M. MOGAT ont adressé leurs remerciements aux grands électeurs suite à leur élection en tant que sénateurs.

- RIFSEEP :

Le comité technique du CDG 47 a donné un avis favorable à la mise en place du RIFSEEP pour les agents communaux.

- Arbre de Noël :

Le samedi 16 décembre à 15h00 aura lieu l'arbre de Noël pour les enfants des agents. La commune offre le goûter. Les conseillers sont cordialement invités.

- Calendrier des manifestations à venir :

Vendredi 10 novembre 2017 : cérémonie commémorative Armistice du 11 novembre avec les enfants de l'école. Départ 16h15 devant mairie

Dimanche 12 novembre 2017 : banquet de la chasse

Vendredi 24 novembre 2017 à 18h45: réception des nouveaux arrivants

Samedi 25 novembre 2017 : vernissage exposition des peintres aubiacaïs à 19h

Vendredi 1^{er} décembre 2017 à 18h45 : remerciements des bénévoles du jumelage

Vendredi 8 décembre 2017 : fête des lumières

Vendredi 22 décembre 2017 : Noël de l'APE

Dimanche 31 décembre 2017 : repas du réveillon organisé par la société de chasse

Dimanche 14 ou 21 janvier 2018: vœux d Maire

Tour de table :

- **Mme Combres**, adjointe : informe qu'il est nécessaire de payer la cotisation annuelle de Clé vacances pour un montant de 90€.

Il est demandé aux conseillers de faire parvenir les photos et informations pour l'élaboration du prochain conseil municipal.

- **M. Schmittlin**, conseiller : en commission communautaire environnement et collecte des déchets il a été convenu de maintenir les 8 déchèteries sur l'agglomération.

- **Mme Beaumont**, conseillère : M. Mazères va présenter un échantillon pour la peinture de la cabine à livres. Ces travaux seront réalisés gracieusement, seuls les frais de peinture seront à la charge de la commune.

- **M. Marraud** : le prochain concert de Muziketo est programmé le 1^{er} décembre 2017.
- **M. Berton** : la COP 47 se déroulera le 24 novembre 2017 à la Géode.
- **M. Huguet** : le pont de l'Ave Maria menace de s'écrouler. M. Perros est chargé de le mettre rapidement en sécurité et de demander des devis concernant sa réparation.
- **M. Schmittlin** : L'association « The Mel Fashion Show » organise Miss jeunesse Gironde le samedi 4 novembre 2017 à Lalande-de-Pomerol

Fin de la séance : 22h10